

Argument  A 4	<h1>Service aux agriculteurs</h1>
	<h2>Social</h2>

Date (24/09/2010)

<b>DE QUOI S'AGIT-IL?</b>	<p>Maintenir la rentabilité sur une exploitation agricole dans le cadre d'un schéma d'agriculture durable et de lutte intégrée exige un niveau élevé de connaissances professionnelles de la part des agriculteurs. Certains agriculteurs sont capables de s'adapter à ce genre de défi avec peu de problèmes, tandis que d'autres doivent bénéficier des informations provenant de professionnels compétents.</p> <p>Les conseillers doivent développer des services pour ce dernier groupe d'agriculteurs. Ces services doivent bien entendu respecter les principes généraux de la lutte intégrée (IPM): la prévention, l'observation, la prise de décision, les méthodes non-chimiques, la sélection de pesticides à spectre spécifique, des stratégies non-résistance et l'enregistrement des pratiques.</p>
<b>POURQUOI?</b>	<p>Modifier les systèmes agricoles vers la lutte intégrée nécessite des connaissances spécialisées, et, dans la plupart des cas, l'adoption de technologies innovantes par les agriculteurs est plutôt un processus lent. La fourniture d'outils par les services de conseils doit aboutir à être utilisé par les agriculteurs avec un objectif de rentabilité et durabilité. Les actions de formation, et cela pendant toute la saison, sont l'un des meilleurs services à mettre en place avec les agriculteurs.</p>
<b>COMMENT ?</b>	<p>Afin de répondre à la demande des agriculteurs, toute organisation (qu'il s'agisse d'un service de conseil, service de vulgarisation, coopérative ou autre) doit développer une large gamme de services.</p> <p>Les services peuvent être composés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de <b>Informations</b> sur des méthodes spécifiques ou générales par le biais de médias modernes et de systèmes de communication ;</li> <li>▶ de <b>Conseils sur le terrain</b>: la rentabilité ne s'acquière pas dans un bureau ou dans une salle de formation ; assurez-vous que les services développés sont en mesure d'aider les agriculteurs au cours de la saison, soit sous forme de conseils personnels soit sous forme d'informations spécifiques à la saison.</li> <li>▶ de <b>Formation</b>: A propos de principes généraux de la lutte intégrée ou de problèmes spécifiques liés aux cultures. Le</li> </ul>

	<p>guide ENDURE du formateur est conçu pour fournir des arguments, des méthodologies et des outils à utiliser dans une session de formation (voir l'ensemble des fiches du guide). Les modules développés par ENDURE (voir les fiches « contenus ») sont des exemples concrets sur la façon dont la lutte intégrée a été mise en œuvre dans diverses cultures, pays, etc. Ceux-ci peuvent être, soit utilisés tels quels, soit être adaptés au contexte local.</p> <p>► des <b>Outils</b>: plusieurs outils (voir fiches « outils ») ont été élaborés pour aider les agriculteurs à parvenir à une meilleure mise en œuvre de pratiques de lutte intégrée (Centre d'information ENDURE, EuroWheat, EuroBlight). Enfin, n'oubliez pas que les agriculteurs doivent être en mesure de voir la valeur ajoutée des conseils et services provenant des organisations professionnelles.</p>
<b>SOURCES</b>	<p>Les documents suivants fournissent des informations utiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de La lutte intégrée (selon ENDURE)  <a href="http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/endure_s_definition_of_ipm">http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/endure_s_definition_of_ipm</a></li> <li>- Document d'orientation pour l'établissement de principes de lutte intégrée (BiPRO, JKI) :  <a href="http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/european_documents">http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/european_documents</a></li> <li>- Rapport sur l'étude présentée par BiPRO (ENDURE réseau d'experts pour La DG Environnement) :  <a href="http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/endure_position_papers">http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/endure_position_papers</a></li> <li>- Protection intégrée des plantes dans le contexte d'une agriculture durable OILB / WPRS Bull. 21 (1) 1998:  <a href="http://www.iobc-wprs.org/ip_ipm/01_IOBC_Principles_and_Tech_Guidelines_2004.pdf">http://www.iobc-wprs.org/ip_ipm/01_IOBC_Principles_and_Tech_Guidelines_2004.pdf</a></li> </ul>